



## Objets volés dans l'entreprise

Par **filouchipie**, le **16/03/2012** à **20:32**

Bonjour,

Je me suis fait volé des objets personnels dans mon entreprise (une grande chaîne de prêt-à-porter) pour une valeur totale de 500 euros. J'ai entendu dire que l'entreprise devait me dédommager car ils ont une assurance pour ça.

Quelques infos :

- dans les vestiaires de l'entreprise, il y a un panneau comme quoi l'entreprise se déresponsabilise en cas de perte ou de vols.
- le contenu de mes affaires était dans un cadenas fermé à clé, et la clé (qui a été dérobé également) devait être rangé dans un endroit précis - c'est en tout cas la consigne qui m'a été donné lors de mon premier jour dans l'entreprise
- le vestiaire était ouvert à la portée du premier venu. Je crois que l'entreprise est censé fermé la porte à clé lorsqu'il n'y a personne.
- j'ai sorti tous les duplicatas des objets volés

J'ai envoyé deux courriers recommandé expliquant tout ceci au siège de l'entreprise avec toutes ces infos, et ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien pour moi.

Est-ce que l'entreprise me doit réparation?

Si oui, que faire ?

Merci pour vos réponses.

Par **filouchipie**, le **16/03/2012** à **20:34**

Autre info : j'ai aussi déclaré au commissariat les objets volés, avec les duplicatas.

Par **P.M.**, le **17/03/2012** à **12:51**

Bonjour,

Il faudrait savoir quels genres d'objets personnels vous vous êtes fait voler car, a priori, il n'y a que si l'employeur vous impose de changer de vêtements qu'il est responsable...

Par **filouchipie**, le **17/03/2012** à **14:17**

Je me suis fait voler ma console portable et plusieurs jeux.

Est-ce que l'on est obligé d'enlever ses vêtements? Oui et non.

Nous avons l'obligation de déposer notre sac ainsi que notre manteau au vestiaire. Nous avons un petit uniforme, mais on l'enfile par dessus notre propre pantalon et t-shirt.

Par **P.M.**, le **17/03/2012** à **17:11**

En tout cas, a priori, vous n'êtes pas forcé d'amener votre console portable et plusieurs jeux et donc l'employeur ne peut pas a priori en être considéré comme dépositaire...

Par **filouchipie**, le **18/03/2012** à **11:00**

Je ne suis, certes, pas forcé de prendre ma console portable pour aller au boulot, mais je ne vois pas pourquoi je m'en serai privée étant donné que les vestiaires sont censés être fermés et qu'il y a un cadenas, en plus - sans compter le fait que la clé a été rangée dans un coin précis sur consignes de mon employeur.

Par **P.M.**, le **18/03/2012** à **11:52**

Bonjour,

J'ai essayé de vous répondre juridiquement et en m'appuyant sur la Jurisprudence puisque je pense que c'était ce que vous étiez venu chercher sur ce forum...

Maintenant, si vous arrivez à faire valoir votre point de vue auprès de l'employeur, des assurances ou même des Juridictions, j'en serais ravi pour vous...

Par **filouchipie**, le **18/03/2012** à **12:04**

Ce que je cherche à savoir, c'est surtout comment faire valoir ce droit auprès de mon employeur. Car c'est là que j'ai du mal...

Mais je vous remercie pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **18/03/2012** à **12:28**

Justement, à mon avis, vous ne pourrez pas faire valoir de droit et je suis désolé si vous ne

voulez pas entendre cette réponse

Par **filouchipie**, le **18/03/2012** à **19:40**

C'est bien navrant. :(

Merci pour vos réponse en tout cas.

Par **filouchipie**, le **18/03/2012** à **20:04**

Y a t-il un moyen de vérifier le règlement de l'entreprise à ce sujet? Mais où le trouver?

Par **P.M.**, le **18/03/2012** à **21:13**

Le règlement intérieur de l'entreprise, obligatoire dans les entreprises d'au moins 20 salariés, doit y être affiché...

Par **filouchipie**, le **19/03/2012** à **10:55**

Ok, merci beaucoup. :)